

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MAIRIE
de
Saint-Laurent-L'Abbaye

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : **10**
Présents : **07**
Votants : **09**

Date de la convocation : **03 mars 2017**
Date d'affichage : **03 mars 2017**

SÉANCE DU 21 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept, le vingt et un mars, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; BIENFAIT Gustave ; CHARVET Michèle ; MANFREDI Manichanh ; PLATEAUX Stéphanie

Pouvoirs : THOMAS Jean-Marc donne pouvoir à CHARVET Michèle
LEGUAY Jean-Pierre donne pouvoir à PLATEAUX Stéphanie

Absent : CHIFFRAY olivier

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 FEVRIER 2017 :

Le procès-verbal de la réunion du 02 février 2017, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le compte administratif de l'exercice 2016 se présente ainsi :

	Dépenses :	Recettes :
	*****	*****
Section de fonctionnement	: 155 009,56€	162 142.31€
Report antérieur reporté	:	62 328.77€
		Excédent : 69 461.52€
Section d'investissement	: 42 753.15€	15 257.90€
Restes à réaliser	: 20 900.00€	10 100.00€
Report antérieur excédent de financement :		18 929.02€
		Besoin: - 19366.23€

Résultats cumulés

Excédent : 50 095.29€

Le compte administratif qui représente l'état des recettes et des dépenses effectuées sous la Responsabilité du Maire dans le cadre du budget voté par le Conseil Municipal est accepté tel qu'il est présenté par 8 voix pour et 0 voix contre, le Maire ne participant pas à ce vote conformément aux dispositions légales.

Il correspond au compte de gestion 2016 dressé par Monsieur Christophe CAVOY, Comptable du Trésor de Pouilly-sur-Loire.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 04 avril 2017

6/2017 : Refus de transfert de la compétence Urbanisme PLUi à la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territorialisée de la République) rend obligatoire la compétence Urbanisme : « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » pour les communautés de communes.

Cependant, la loi ALUR publiée le 26 mars 2014 et plus particulièrement son article 136 II prévoit la possibilité de refuser ce transfert automatique de compétence si, dans les trois mois qui précèdent le 27/03/2017, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose.

A ce jour, il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de cette compétence.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **de s'opposer** au transfert de la compétence Urbanisme PLUi à la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain et ce conformément à l'article 136 II de la loi ALUR.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 23 mars 2017

7/2017 : LOCATION LOGEMENT ECOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de location de la part de Madame MADEC Sandrine demeurant « Résidence de l'Ecluse » appartement 4 -18140 HERRY

Il propose :

- d'accepter l'arrivée de Madame MADEC Sandrine à compter du 1^{er} avril 2017 et d'autoriser l'entrée des lieux à compter du 22 mars 2017 pour déposer des effets personnels
- de fixer le loyer mensuel à la somme de 320.00€
- d'indexer le montant du dit loyer à l'expiration de chaque année du contrat, automatiquement et sans préavis, en fonction de l'indice des loyers selon le système de calcul mis en place par l'INSEE, à savoir l'indice 125,50 correspondant à la valeur de l'indice du 4^{ème} trimestre 2016.
- de demander au locataire le remboursement mensuel de sa consommation réelle d'eau et de la taxe des ordures ménagères calculé sur une estimation de 20.00€ par mois
- de nous fournir chaque année une facture de l'entreprise de son choix attestant la révision de la chaudière ainsi que l'attestation d'assurance relative au logement.
- de demander au locataire le versement d'une caution estimée à un mois de loyer soit 320.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. d'accepter la totalité de ces propositions
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 23 mars 2017

LOCATION LOGEMENT ECOLE :

Des travaux étant nécessaires pour rendre le logement plus attrayant, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Madame MADEC Sandrine, nouvelle locataire se propose de poser le lino et refaire les peintures avec les fournitures que la commune mettra à sa disposition pour un montant maximum de 500€ qui sera inscrite au budget 2017.

Le Conseil Municipal approuve la proposition.

DEMANDE DE FINANCEMENT VOYAGE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux d'un courrier adressé par les enseignantes des écoles de Pougny et Suilly-la-Tour qui demandent une participation financière en vue d'un voyage découverte qui aura lieu dans le village des Estables en Haute-Loire au mois de juin 2017.

Le Conseil Municipal accepte qu'une subvention d'un montant de 200.00€ soit inscrite au budget 2017.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 23 AVRIL 2017 ET 7 MAI 2017 : TOURS DE GARDE :

Président	FOURNIER	Jean	de 8 h 00 à 10 h 45 de 16 h 15 à 19 h 00
Suppléants	MORLAT	Patrice	de 10 h 45 à 13 h 30
	SZYMANSKI	André	de 13 h 30 à 16 h 15

Asseseurs :

<u>De 8 heures à 10 heures 45 :</u>	PLATEAUX BIENFAIT	Stéphanie Gustave
<u>De 10 heures 45 à 13 heures 30 :</u>	CHARVET SZYMANSKI	Michèle Monique
<u>De 13 heures 30 à 16 heures 15 :</u>	LEGUAY MORLAT	Jean-Pierre Françoise
<u>De 16 heures 15 à 19 heures :</u>	CHARVET MANFREDI	Michèle Manichanh

QUESTIONS DIVERSES :

Points sur les travaux « Route de Pouilly » :

Les travaux d'enfouissement électricité ont été réalisés par la CEE sous la maîtrise du SIEEEN.
Il reste l'intervention d'ORANGE, la pose des lampadaires et le changement des candélabres.
La fin des travaux est prévue au mois de juin.

Projet Eolien :

Une présentation du projet au Président de la CCLVN aura lieu le 6 avril 2017 en présence de RES, de NIEVRE ENERGIES et des élus des communes limitrophes.

Foire du 13 avril :

Elle est organisée conjointement par le Comité des Fêtes et la commune.
Comme l'an passé, Monsieur le Maire demande des volontaires pour la mise en place et la restitution des panneaux de déviation. Des horaires ont été définis et communiqués à chacun.
L'inauguration aura lieu à 11 heures et sera suivie d'un vin d'honneur à « La Grange » auquel les exposants seront conviés.

Fleurissement de la commune :

Le fleurissement de la commune s'effectuera comme les années précédentes avec une inscription au budget 2017 pour un montant de 350.00€.

Madame MANFREDI Manichanh se charge de solliciter les devis.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Gustave BIENFAIT :

Michèle CHARVET :

Manichanh MANFREDI :

Stéphanie PLATEAUX :

Pour Jean-Marc THOMAS :
Michèle CHARVET

Pour Jean-Pierre LEGUAY :
Stéphanie PLATEAUX